



Le mot du Maire

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le budget 2025 a été voté à l'unanimité. Les finances de notre commune sont saines, et nos comptes affichent un excédent de fonctionnement, ce qui est crucial pour assurer un bon équilibre budgétaire pour l'année à venir.

Cependant, comme nous l'avons maintes fois souligné, les dotations de l'État sont en baisse de 7%, reflétant la situation financière critique de notre pays. Malgré cela, la commune a décidé de ne pas modifier ses taux de fiscalité, comme cela est le cas depuis plusieurs années.

Suite aux importantes dégradations causées par les intempéries, des travaux coûteux de rénovation des routes ont déjà été engagés, et il reste encore à en réaliser (+ de 130 000 € de travaux programmés).

Par ailleurs, nous sommes ravis de vous informer que le projet d'un city park, avec piste d'évolution, demandé depuis des années et soutenu par le conseil des jeunes, a été lancé. Ce projet vient de recevoir une première subvention de 30%. Nous allons maintenant solliciter l'Agence nationale du sport pour obtenir un complément de subvention, avec l'objectif de créer ce nouvel aménagement d'ici la rentrée de septembre 2025, derrière la salle polyvalente. Une convention sera établie avec l'école pour définir des créneaux d'utilisation, permettant ainsi à nos élèves de bénéficier d'un nouvel espace dédié à la promotion du sport.

Prochainement, nous allons vous consulter par sondage (via le site Internet) sur un élément de sécurité qui nous tient à cœur : le passage de la vitesse limitée à 30 km/h sur l'ensemble de notre commune, à l'exception des routes départementales D27 et D3, qui resteront limitées à 50 km/h en traversée de commune.

Nous avons rencontré un démarrage difficile dans la collecte des déchets verts. Les règles ont été récemment redéfinies, et vous pourrez retrouver ces informations dans ce Flash, sur notre site et sur Panneau Pocket.

Avec l'arrivée des beaux jours, pour le bien-être de tous, je vous rappelle qu'il est essentiel de respecter les horaires des travaux réglementés (les arrêtés sur les nuisances sonores sont disponibles sur notre site) et de noter que les brûlages sont interdits partout en Essonne, conformément à un arrêté préfectoral.

Enfin, de nombreuses animations auront lieu dans notre commune au cours des prochains mois. Je vous encourage à consulter le planning et espère avoir le plaisir de vous y retrouver en grand nombre.

Merci de votre engagement pour notre belle commune !

Bien à vous,

Votre maire, William Berrichillo

Les délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2025

L'ordre du jour

12 présents, 4 pouvoirs

I. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2024
Investissement	371 652,61	379 466,98	-7 814,37
Fonctionnement	1 537 318,06	1 295 169,03	242 149,03

	Résultats de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2024	Résultats de clôture 2024
Investissement	-49 006,30		-7 814,37	-56 820,67
Fonctionnement	246 083,17	200 000	242 149,03	288 232,20
Total	197 076,87	200 000	234 334,66	231 411,53

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique de la commune

II. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 – BUDGET COMMUNAL

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2024
Investissement	371 652,61	379 466,98	-7 814,37
Fonctionnement	1 537 318,06	1 295 169,03	242 149,03
Total	1 908 970,67	1 674 636,01	234 334,66

2°) résultats de clôture 2024

	Résultats de clôture 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2005	Résultats de l'exercice 2024	Résultats de clôture 2024
Investissement	-49 006,30		-7 814,37	-56 820,67
Fonctionnement	246 083,17	200 000,00	242 149,03	288 232,20
Total	197 076,87	200 000,00	234 334,66	231 411,53

3°) restes à réaliser 2024

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0,00	0,00	0,00

4°) calcul du besoin de financement

déficit investissement 2024	56 820,67
solde restes à réaliser 2024	56 820,67

5°) affectation du résultat 2024

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté en déficit **56 820,67**

En recettes de fonctionnement :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	240 000,00
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	48 232,20

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la commune.

III. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Ouverture d'un poste Adjoint d'animation principal 1ère classe.

Total effectifs permanents pourvus : 15
Total effectifs permanents non pourvus : 5

Total effectifs non permanents : 3
Total effectifs non permanent non pourvus : 1

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs tel que présenté en séance..

IV. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2025

Les taux d'impositions proposés ci-après :

Foncier bâti : 29,88 %

Foncier non bâti : 99,48 %

Taxe d'habitation : 14,00 %

Pour un produit attendu de 1 000 205 €.

➤ **Délibération** : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux

V. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

Le budget consolidé de la commune pour 2024 et BP 2025 est le suivant :

Fonctionnement	Réalisé 2024	BP 2025
Recettes	1 583 401,23	1 540 609,91
Dépenses	1 295 169,03	1 540 609,91

Investissement	Réalisé 2024	BP 2025
Recettes	371 652,61	492 248,73
Dépenses	428 473,28	492 248,73

➤ **Délibération** : le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif de la Commune de Saint Maurice Montcouronne pour l'année 2025 et vote les crédits qui y sont inscrits et AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les mouvements de crédits qui seraient nécessaires, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Horaires exceptionnels d'ouverture de la Mairie en mai :

Permanence du 3 mai : remplacée par le 10 mai

Permanence du 17 mai : remplacée par le 24 mai

Pont de l'Ascension : fermeture exceptionnelle de la mairie, vendredi 30 mai

Dépôts sauvages

Un dépôt sauvage constitue une infraction à la réglementation (article L541-3 du Code de l'environnement, arrêté permanent de la mairie 11/02/21) et est passible d'une amende de 4^e classe.

Un dépôt peut avoir de nombreux impacts dommageables : outre la dégradation des paysages, les gênes pour les riverains, il peut être polluant, attirer des animaux indésirables ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires.

Les bornes d'apport volontaire sur le village et les déchèteries (notamment celle de Briis-sous-Forges) sont à votre disposition pour y déposer vos déchets.

Utilisez-les !

Information SIREDOM

Le volume des déchets végétaux présentés lors de chaque collecte est désormais limité à :

- 1 bac de 360 litres (maximum)

+ 5 fagots

+ 5 sacs biodégradables de 100 litres, maximum

Modalités de présentation des déchets :

- Les déchets doivent être présentés en bacs 

- Les fagots doivent être ficelés, d'une longueur maximale de 1,20 mètre et d'un diamètre inférieur à 25 cm

- Les sacs plastiques ne sont pas acceptés 

- Les déchets végétaux ne doivent pas être déposés dans les bacs avec le couvercle jaune, car ceux-ci ne sont pas collectés.

Archipossible

Solutions créatives pour auto constructeurs curieux

Un groupe d'entraide pour transformer nos maisons et jardins.

Archi Possible est un groupe indépendant et sympathique d'autorénovateurs/autoconstructeurs et de bricoleurs, situé dans le sud de l'Île-de-France.

Nous échangeons astuces, conseils, outils et coups de main pour réussir nos projets et ne pas rester seuls face à nos travaux. »

<https://archipossible.fr/>

Sondages

Des sondages concernant la circulation dans la commune vont bientôt vous être proposés. Nous vous en informerons via Panneau Pocket, Facebook (« Saint-Mauriciens ») et le site Internet.
À bientôt !

SAINT MAURICE MONTCOURONNE

Jazz!

The New Little Big band
& The Air Team



Apéritif-Concert

Samedi 24 mai 18h30
Salle Alfred Lucas

proposé par:
La Maison de la Musique

Entrée libre

☎ 06.08.28.86.56



CAP SUR LE JEU
ludothèque

Entrée et activités
gratuites



FÊTE DU JEU

Samedi 24 Mai

Saint Maurice Montcouronne

15h à 19h30

Nombreux
Lots
à gagner!

Jeux de société

Jeux en bois géants

Jeux d'extérieur

Espace petite enfance

Club d'échecs

Vente de jeux de société

Animations :

Initiation Jeu de rôle

Initiation cartes Magic

Tournois de Jeux

Défis extérieurs

Salle du Bidon
Rue du Pressoir
(Parking du stade de foot)

contact@capsurlejeu.fr



L'échiquier
de
Mont Couronne



contact@capsurlejeu.fr

CONCERT DES FANFARONS DE
LA REMARDE

MUSIQUES DE FILMS ET
SERIES TELE

SAMEDI 24 MAI - 20H30 à
l'église de Saint Maurice
Montcouronne

Harmonie
Les fanfarons de
la Remarde

TOURNOIS
FC 3 VALLÉES
10ÈME ÉDITION

Challenge G.Martin	Challenge J.B.Savelli	Challenge des associations
SAMEDI 7 JUIN U10/U11	DIMANCHE 8 JUIN U8/U9	LUNDI 9 JUIN U12/U13

Vainqueurs de l'édition précédente :

- U8/U9 : LES ULIS CO
- U10/U11 : FC FLEURY
- U12/U13 : ENTENTE PAYS LIMOURS

Stade Municipal de Breux-Jouy
Rue de Rimoron, 91650 Breux-Jouy

Pelouse Naturelle

Restauration et buvette sur place

SonoVente.com SKIRA La Jardin d'Italie LA PATATERIE RESTAURANT

8 mai : Commémoration du 80^e anniversaire de la Victoire, à 11h15, monument aux morts

18 mai : Brocante, avec la Bibliothèque et Vitagym (réservation : vitagym@yahoo.fr / 06 08 16 00 36)

24 mai : Fête du jeu, avec Cap sur le Jeu, salle du Bidon, à partir de 15h

24 mai : Apéro-jazz, avec la Maison de la Musique, salle polyvalente, 18h45

24 mai : Musique de films et séries télé, avec Les Fanfarons, église, 20h30

7, 8 et 9 juin : Tournois organisés par le FC 3 Vallées, stade municipal de Breux-Jouy, de 9h à 18h

15 juin : Audition d'été des élèves de la Maison de la Musique, église

21 juin : Fête de la musique

Agenda

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr

Imprimé à la CCPL

